Le 1 septembre 2016

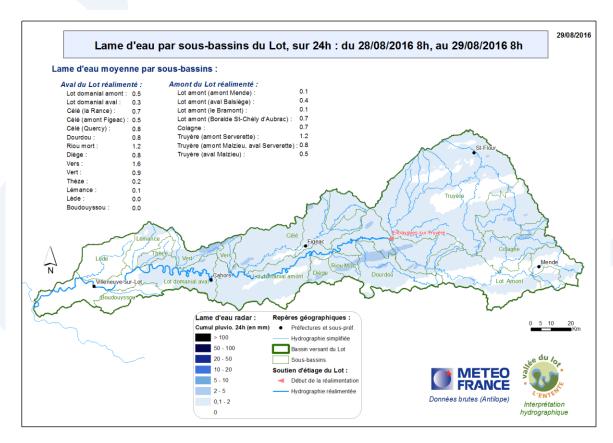
Suivi de l'étiage 2016 du bassin du Lot -Soutien d'étiage du Lot domanial - Bulletin n°10

La campagne 2016 de soutien d'étiage du Lot domanial, a débuté le vendredi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre EDF et l'Entente Lot, depuis 1989 (28e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF, par l'Entente Lot.

Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les débits du Lot domanial, la consigne, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : http://laviedelariviere.bassindulot.fr, et davantage d'infos sur l'étiage sur : http://etiage.bassindulot.fr, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : épisode orageux du 28 au 29 août 2016 http://etiage.bassindulot.fr

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur : http://meteo.bassindulot.fr



Constats et commentaires :

Pluviométrie sur le bassin :

Une semaine très chaude et ensoleillée, avec des nuits relativement fraiches. Quelques pluies ont été enregistrées entre le 27 et le 29 août sur l'ensemble du bassin versant mais de très petite quantité.

La tendance est à la poursuite d'un temps sec et chaud avec une possible instabilité dimanche et lundi.

<u>Hydrologie du bassin :</u>

Les débits de l'ensemble des cours d'eau fléchissent. 9 stations du bassin ont vu leurs débits seuils franchis cette semaine (dont 3 ont vu le DCR franchi).

es derniers Débits d'Object	tifs d'	Etiage (I	D.O.E) fra	nchis du	rant cet	etiage su	ır le bas	sin:
STATIONS BASSIN LOT - Débits	moye	ns journa	iliers (QM.	l) - 2016 (e	en m3/s) :			
Station	P. ♦ 2	26 Aoû ≑	27 Aoû ≑	28 Aoû ≑	29 Aoû ≑	30 Aoû ≑	31 Aoû (+ +
LOT AMONT :	i e e i							
Mende [aval]	VR-	0.42	0.39	0.38	0.38	0.37	0.37	C2
Balsièges [Bramonas]	eDF	\rightarrow	\rightarrow	\rightarrow	\rightarrow	\rightarrow	\rightarrow	C2
Le Monastier [Pin-Mories]	VR-	0.67	0.63	0.64	0.68	0.67	0.66	2
TRUYERE :	g co.							
Serverette	VR.	0.22	0.21	0.21	0.22	0.19	0.18	C2
Oradour [Pont-de-Rochebrune]	VR-	0.07	0.07	0.07	0.07	80.0	0.07	C 2
OT AVAL ENTRAYGUES - CAH								
Conques	VR-	0.27	0.19	0.25	0.4	0.2	0.29	2
Viviez [2]	VR-	0.12	0.11	0.1	0.12	0.15	0.2	2
LOT AVAL CAHORS:								
Boussac	VR-	0.08	80.0	80.0	0.08	0.08	0.07	2
Casseneuil	ÿR:	0.1	0.1	0.09	0.1	0.09	0.07	C 2
GARONNE :								
Lamagistère	VR-	64	71	80	79	81	82	2
Tonneins	VR:	87	85	101	115	121	131	(2)

LÉ	GENDE								
	débit sans difficulté pour l'étiage débit inférieur au débit d'objectif (DOE)								
	débit inférieur au débit d'alerte (DA)								
	débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)								
	débit inférieur au débit de crise (DCR)								

Indisponibilité de la cartographie du franchissement des DOE du bassin du Lot au 31/08/2016 en raison d'un problème technique sur le site http://laviedelariviere.bassindulot.fr

Arrêtés de limitation des prélèvements : (TE = Tours d'eau)

Dans le 47 : Arrêté du 16 août 2016 - Restrictions proposées suite au Comité de gestion du 1/09 Niveau 1 : -30% pour le bassin Lot NON réalimenté-> passage au Niveau 2 : -50%



affluents et la Lède NON réalimentée

Niveau 1 : TE -30% pour le bassin de la Thèze

Niveau 2: -50% pour le bassin du Boudouyssou-Tancanne NON réalimenté-> passage au

Niveau 3 : -100% sauf cultures dérogatoires

Dans le 46 : Arrêté du 18 août 2016 - Restrictions proposées suite au Comité de gestion du 31/08

Niveau 1: -30% pour le Bervezou, Saint-Perdoux, Veyre et affluents -> passage au Niveau

2:-50%

Niveau 1 : -30% pour la Sagne -> passage au Niveau 3 : -100% sauf cultures dérogatoires

Niveau 1: TE -30% pour la Thèze Niveau 1: -30% pour le Vers

Niveau 3 : -100% pour le Vert amont sauf cultures dérogatoires (-50%)

Niveau 3 : -100% pour les affluents du Lot NON réalimentés sauf cultures dérogatoires (-50%)

Dans le 12 : Arrêté du 8 août 2016

Niveau 2 : TE de niveau 2 pour les bassins de la Diège et du Dourdou de Conques

Dans le 48 : Arrêté du 19 août 2016

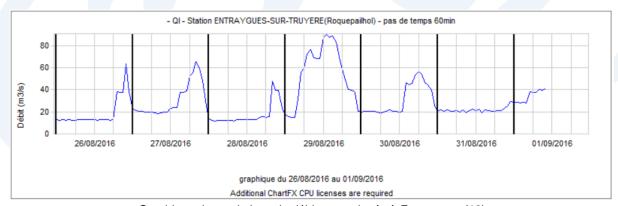
Niveau Vigilance : Bassins du Bramont, Colagne et Truyère Niveau 1 : Alerte : Cours d'eau Colagne, bassin du Lot

Dans le 15 : Arrêté du 31 août 2016

Niveau 3 : Crise : Bassins de la Truyère amont et Margeride

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Cette semaine, l'activité hydroélectrique a repris à l'amont d'Entraygues avec de fortes éclusées. Cependant, le débit est resté à la hauteur de la consigne (12 m3/s) pendant plusieurs heures entre les éclusées, puis à 20 m3/s.



Graphique des variations de débits enregistrés à Entraygues (12) durant la semaine du 26 au 1 septembre 2016 Source : site du Serveur Producteur des DREAL

Une vigilance est demandée à l'ensemble des centrales hydroélectriques.

L'Arrêté Interdépartemental portant interdiction d'exploiter en éclusée et réglementant les redémarrages des groupes de production pour les concessions hydroélectriques installées sur la rivière Lot est en vigueur depuis le 9 août 2016 jusqu'au 31 octobre 2016.

Graphique des variations de débits enregistrés à Aiguillon (47) durant la semaine du 26 au 1 septembre 2016

Source : site du Serveur Producteur des DREAL

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux de remplissage des retenues sont toujours hauts pour la saison mais en **baisse** par rapport à la semaine dernière pour Grandval et Maury. Aucune cote touristique n'est en passe d'être franchie.

Besoins en eaux :

Avec les conditions climatiques actuelles, l'étalement des semis du au printemps pluvieux, certaines cultures sont encore dans leurs stades critiques. Les prélèvements en eau restent conséquents.

La population touristique diminue avec la rentrée sur l'ensemble du bassin versant.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot Amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne, depuis Charpal (Lozère) par la mairie de Mende, a débuté le 9 août. Le 26/08 les lâchers ont été augmentés à 200 l/s puis 400 l/s le 31/08.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est maintenue à 12 m3/s à Entraygues-sur-Truyère.

Bilan des décomptes au 31 août 2016 : Droits conventionnels acquis : 14,1 Mm3

Volumes déstockés cumulés pour le soutien d'étiage : 3,9 Mm3

Prochain bulletin: jeudi 7 septembre 2016

Merci de tenir informée dès que possible l'Entente Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : <u>Contact</u> : Cécile NOYER, <u>c.noyer@valleedulot.com</u>

Les modalités techniques du soutien d'étiage évoluent dès cette année avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces nouvelles modalités permettront de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m3/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1er juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

- ** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.
- **DOE**: Débit d'Objectif d'Etiage: Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.
- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de l'Entente Lot du 01/09/2016 :

Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :



	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	25-août-16	26-août-16	27-août-16	28-août-16	29-août-16	30-août-16	31-août-16	1-sept16	2-sept16	3-sept16	4-sept16	5-sept16	6-sept16
Consigne Entente Lot à	Consigne				Consigne			Consigne					
Entraygues-aval (12)	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	9,3	8,7	8,3	7,8	8,2	8,1	7,9						
Entraygues-aval (12)	12,7	18,6	30,7	17,3	54,6	30,3	21,7						
Faycelles (46-12) **	15,7	15,9	28,6	30,0	47,9	44,1	37,5						
Cahors-Lacombe (46)	18,5	17,2	21,0	32,7	22,9	56,5	34,5						
Cahors (EDF) (46)	16,6	14,9	17,4	28,6	19,7	53,2	30,5						
Coutet (EDF) (47)	19,1	17,5	15,0	27,3	33,2	47,9	39,4						
Aiguillon (47)	19,5	19,3	14,1	24,6	32,3	46,9	35,4						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues*

Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

* Alerte : Recalage important après dévasage le 01/09

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la <u>cote</u> <u>touristique</u> (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)	Bilan des 28 derniers jours (en m)		
Grandval	1-sept	727,68	+1,68	-2,27	-2,82		
Sarrans	1-sept	640,12	+10,12	+0,12	-0,66		
Maury	1-sept	584,19	+0,69	-1,32	-1,39		
Castelnau	1-sept	412,99	+2,49	-0,01	-0,56		

ENTENTE .

Source : EDF

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB Lot)
297, rue Saint-Géry 46000 Cahors
http://etiage.bassindulot.fr





29/08/2016



Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2016

Entente Interdépartementale

du Bassin du Lot

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES

(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 18

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

(DOUZE mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 30 AOUT 2016, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable Jusqu'au **VENDREDI 2 SEPTEMBRE**

(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Chargée du soutien des étiages c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

00 h 00.

Consigne transmise à E.D.F.

- ➤ CPO Lyon
- > G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Fax 04 78 94 54 50 Fax 04 71 46 82 90 Fax 05 65 51 11 90

Consigne transmise pour information, par email, à

- > ASSO, AMENAG, VALLEE DU LOT
- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- ➤ AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE Antenne de RODEZ
- > DREAL MIDI-PYRENEES
- > DREAL AQUITAINE
- > MISE / DDT: 12, 48, 47
- ➤ CONSEIL GENERAL: 12, 15, 46, 47
- > CH. AGRICULTURE et UASA 46
- > CH. AGRICULTURE 47
- > S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- > FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- > BATELLERIE
- > PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- ➤ EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2016

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES

(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 19

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

DOUZE mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2016, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable MARDI 6 SEPTEMBRE 00 h 00. Jusqu'au

(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER Chargée du soutien des étiages c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

01/09/2016

Consigne transmise à E.D.F. :

➤ CPO Lyon > G. E. H. Lot-Truyère > Groupement Vallée d'Olt Fax 04 78 94 54 50 Fax 04 71 46 82 90 Fax 05 65 51 11 90

Consigne transmise pour information, par email, à

- > ASSO, AMENAG, VALLEE DU LOT
- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE Antenne de RODEZ
- > DREAL MIDI-PYRENEES
- > DREAL AQUITAINE
- > MISE / DDT: 12, 48, 47
- ➤ CONSEIL GENERAL: 12, 15, 48, 47
- > CH. AGRICULTURE et UASA 46
- > CH. AGRICULTURE 47 > S.D. COLLECTIV, IRRIG, 47
- > FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- > PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- ➤ EPTB GARONNE

Entente Interdépartementale du bassin du Lot – EPTB Lot – www.bassindulot.fr